



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 20 juillet 2009
D - 20090461

Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Réaménagement de l'espace Saint-Michel. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Appel à candidatures. Composition du Jury. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du premier projet urbain initié en 1996, la plupart des espaces publics majeurs de Bordeaux ont été réhabilités, ce qui contribue à valoriser grandement l'image de la Ville. Cependant, le quartier Saint-Michel reste à requalifier ; ce secteur historique riche d'un patrimoine exceptionnel et très animé, est particulièrement attractif non seulement pour les Bordelais mais également pour les habitants de l'agglomération et pour les touristes.

La Ville de Bordeaux souhaite réaliser un réaménagement de l'ensemble de l'espace Saint-Michel, constitué d'un chapelet d'espaces publics accompagnant la basilique et la flèche. Le périmètre d'intervention devra inclure la rue Clare, la rue Gaspard Philippe, les places des Capucins (pour partie), du Maucaillou, Meynard, Canteloup, Duburg, et la rue des Faures, afin de requalifier de façon cohérente l'ensemble du cœur de quartier.

Il s'agit de repositionner l'espace Saint-Michel dans l'armature du centre historique, à l'articulation entre le quartier Sainte-Croix et le quartier Saint-Pierre, de conforter l'activité du marché tout en permettant une polyvalence d'usage des espaces, d'atténuer l'impact de la circulation automobile en aménageant des espaces apaisés, de créer les conditions de réappropriation patrimoniale de la basilique et de la flèche, par leur valorisation, et enfin d'affirmer la perspective urbaine majeure depuis la porte des Capucins.

La qualité environnementale sera un des principes fondateurs du projet d'aménagement.

Le montant des travaux d'aménagement, objet de la présente procédure, s'élève à 8,7 millions €HT soit 10,4 millions d'euros TTC. Le montant de l'opération, englobant la maîtrise d'œuvre et les missions annexes (SPS, contrôle technique, etc...) est estimé à 11,7 millions d'euros TTC (hors fouilles archéologiques si elles s'avéraient nécessaires).

Afin de garantir une cohérence d'ensemble pour le réaménagement à venir, il est nécessaire qu'un projet unique englobe la totalité des espaces concernés, et donc qu'un seul maître d'ouvrage pilote l'opération.

Une convention devra être conclue en application de l'article L5215-27 du code général des collectivités territoriales, afin de régler les modalités de délégation de la maîtrise d'ouvrage des voiries à réaménager entre la Ville et la Communauté Urbaine. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

La sélection du maître d'œuvre fera l'objet d'un concours, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction des Achats et Marchés en vue de retenir 5 candidats qui remettront un dossier d'études préliminaires sur la base du programme qui leur aura été fourni.

Par ailleurs, comme l'exige l'article 74 du Code des Marchés Publics, chaque candidat qui remettra un dossier d'études préliminaires devra percevoir une indemnité sous forme de prime dont le montant sera de 40 000 € TTC soit une dépense pour les 5 candidats de 200 000 € TTC.

De plus, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, un jury se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les 5 candidats qui auront été sélectionnés. Celui-ci sera composé selon les dispositions de l'article 22 – I – 3e du Code des Marchés Publics, à savoir :

Une commission spécifique sera constituée pour cette opération. Elle sera composée de :

Monsieur le Maire ou son représentant, président du Jury

Membres titulaires :

Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Jean Louis DAVID
Madame Elisabeth TOUTON
Madame Anne WALRYCK
Monsieur Matthieu ROUYEYRE

Membres suppléants :

Monsieur Dominique DUCASSOU
Monsieur Stéphan DELAUX
Monsieur Alain MOGA
Madame Anne Marie TORRES
Monsieur Patrick PAPADATO

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :

Monsieur Michel DUCHENE, Vice Président de la Communauté Urbaine
Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant
Monsieur le Directeur Général de la Vie Urbaine et de la Proximité
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint délégué au développement durable

Membres qualifiés : (1/3 au moins de l'ensemble des membres du jury) :

Madame la Directrice Générale de l'Aménagement
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine
Monsieur le Directeur Régional des Affaires culturelles ou son représentant
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant.
Monsieur l'Architecte conseil de la Ville
Un architecte désigné par l'Ordre
Un paysagiste désigné par la Fédération Française du Paysage.

Membres à voix consultative :

Monsieur le Trésorier Municipal de Bordeaux ou son représentant
Monsieur le Directeur de la Concurrence ou son représentant

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à lancer un concours de Maîtrise d'œuvre après notification de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage CUB / Ville et à indemniser les 5 candidats,
- autoriser la composition du jury,
- autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les Maîtres d'œuvre membres du jury ainsi que les prestataires qui seront membres de la commission technique à raison d'un forfait de 209,79 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique : 824 – article : 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE